



PÔLE DE GESTION DES ACTIVITES COMPETITIONS SENIORS

Réunion téléphonique restreinte du 31 décembre 2018

Présents : MM Bernard COLMANT – Gilles COUSIN – Dominique HARY

Challenge de l'offensive SENSAS

Situation au 31/12/2018, certaines équipes ont une rencontre en retard par rapport aux autres.

Rappel du règlement qui ne concerne que les équipes évoluant en R1 :

Victoire à domicile = 2 points

Victoire à l'extérieur = 3 points

Nul = 1 point

Perdu = 0 point

Bonus de 1 point si deux buts d'écart

Bonus de 1 point si deux buts marqués (ex : 2-2)

En cas d'égalité pour le classement final, les critères sont les suivants :

1. Plus grand nombre de buts marqués
2. Différence de buts lors des rencontres disputées entre les équipes ex-aequo
3. Différence entre les buts marqués et les buts concédés par chacune d'entre elles au cours des matchs joués pour l'ensemble de la division

Classement provisoire

Hazebrouck SC 26 points

Valenciennes FC 26 points

Le Portel Stade 24 points

Saint Omer US 24 points

Avion CS 21 points

Feignies Aulnoye EFC 20 points

Roye Noyon US 20 points

Béthune Stade 19 points

Noeux US 19 points

Vimy US 19 points

Nogent US 17 points

Compiègne AFC 16 points

Laon US 16 points

Marck AS 15 points

Saint Amand FC 15 points

Waziers USM 15 points

Itancourt Neuville US 14 points

Loon Plage FC 14 points

Gravelines US 12 points

Balagny US 11 points

Château Etampes FC 11 points

Abbeville SC 10 points

Wasquehal Foot 10 points

Gamaches 7 points

Ailly S/S Samara 6 points
Choisy au Bac 6 points
Neslois ASP 6 points
Guignicourt US 5 points

B. COLMANT
Président de séance